Commission de gestion du Conseil général de la ville de Sierre

Rapport sur les comptes de l'année 2015

Membres :

Sabine Rey, présidente
Gilles Barmaz
Eliane Campisi
Patrick Cretton
Sébastien Duc
Laurent Ducry, rapporteur
David Fadi
Stefan Julen
Anthony Lamon
Uli Salamin
Danaëlle Savioz

Sierre, le 4 mai 2016

Table des matières

1 INTRODUCTION 3
1.1 RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE FIDAG 3
1.2 CONSTATATIONS GÉNÉRALES ET STRUCTURE DU BILAN 3
1.3 LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT 4
1.4 LES COMPTES D'INVESTISSEMENT 5
1.5 LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT ET LES INVESTISSEMENTS NETS 6
2 ANALYSES ET COMMENTAIRES 8
2.1 CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES 8
2.2 LITIGES 10
2.3 SIERRE EN QUELQUES CHIFFRES 11
2.4 TAUX DE VACANCES DES APPARTEMENTS 12
2.5 COMMENTAIRES 12
3 CONCLUSIONS 16
3.1 INTRODUCTION 16
3.2 COMPTES DE FONCTIONNEMENT 16
3.3 COMPTES D'INVESTISSEMENT 16
3.4 DÉCISION 17

1 INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de la loi sur les Communes, du règlement du Conseil général de la Commune de Sierre et du règlement communal d'organisation, la commission de gestion (Cogest) a examiné:

- les comptes 2015 de la ville de Sierre, en s'assurant de l'utilisation conforme des crédits budgétaires;
- la gestion du Conseil municipal.

Pour mener à bien ce mandat, les membres de la Cogest ont étudié le budget et les comptes 2015 de la ville de Sierre ainsi que le rapport sur la révision des comptes de l'exercice 2015 établi par la fiduciaire FIDAG.

Les membres de la commission se sont entretenus avec les chefs de service, certains conseillers municipaux, ainsi qu'avec la Municipalité, représentée par Messieurs François Genoud et Jérôme Crettol, respectivement Président de la ville de Sierre et secrétaire communal.

La commission de gestion a finalement établi le présent rapport à l'attention des conseillers généraux, afin que ces derniers puissent délibérer sur les comptes lors du prochain plénum du Conseil général.

1.1 RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE FIDAG

La Cogest a pris connaissance du message de la fiduciaire FIDAG qui a agi en qualité de réviseur des comptes de la ville de Sierre.

Malgré un jugement mitigé concernant l'estimation des impôts à percevoir et l'estimation des provisions pour litiges, la FIDAG conclut que les comptes annuels 2015 sont conformes aux données ressortant de la comptabilité ainsi qu'aux prescriptions légales (LCo et Ofinco) et aux règlements y relatifs. L'organe de révision recommande au Conseil général d'approuver les comptes annuels tels que présentés.

1.2 CONSTATATIONS GÉNÉRALES ET STRUCTURE DU BILAN

Alors que le budget 2015 prévoyait un excédent de dépenses de CHF 4'193'100, les comptes 2015 bouclent avec un déficit de CHF 897'021 (contre un déficit de CHF 333'364 en 2014). L'écart entre le budget 2015 et les comptes 2015 s'élève à CHF 3'296'079.

Ces comptes 2015 dégagent une marge d'autofinancement de CHF 11'108'080, en légère baisse par rapport à 2014 (CHF 11'438'733). Le taux de réalisation des investissements nets par rapport au budget est en léger retrait par rapport à 2014 (78% au lieu de 83%). L'insuffisance de financement théorique s'élève en 2015 à CHF 5'135'372, contre CHF 5'824'137 en 2014.

Le total du bilan atteint un montant de CHF 204'910'954, en augmentation de CHF 2'664'467 par rapport à 2014.

La fortune nette atteint un montant de CHF 131'086'657, en légère baisse par rapport à 2014 (CHF 131'983'677). Le patrimoine administratif s'élève à CHF 137'484'909, représentant 67.1% de l'actif. Les placements atteignent un montant de CHF 36'294'905, soit 17.7% de l'actif. Le solde, soit 15.2%, est constitué des débiteurs, des actifs transitoires et des disponibilités pour un total de CHF 31'131'140.

Les engagements bruts s'élèvent à CHF 69'142'597, en augmentation de 5.4% par rapport à 2014 (CHF 65'590'638). Les dettes à moyen et à long terme atteignent un montant de CHF 43'035'000, en augmentation de 5.4% par rapport à 2014 (CHF 40'812'000).

1.3 LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous donne la répartition des charges et des revenus de fonctionnement (en CHF) par dicastère, et les pourcentages y afférant.

	Charges		Revenus	
Catégorie	**Montant**	**%**	**Montant**	**%**
10. Administration générale	5'812'695.25	6.79%	2'205'210.51	2.60%
20. Sécurité publique	7'492'824.86	8.76%	4'315'189.71	5.10%
30. Enseignement et formation	13'438'777.09	15.71%	1'561'111.45	1.84%
40. Affaires culturelles, sports et culte	8'561'793.42	10.01%	1'189'166.25	1.40%
50. Actions sociales et médico-sociales	9'295'704.16	10.86%	200'847.05	0.24%
60. Eau et énergie	8'890'053.94	10.39%	9'724'634.48	11.49%
70. Travaux publics, environnement, édilité	18'565'436.49	21.70%	9'144'402.88	10.80%
90. Finances et impôts	13'510'698.16	15.79%	56'330'400.51	66.53%
Total	**85'567'983.37**	100.00%	**84'670'962.84**	100.00%

Il nous paraît intéressant de faire une analyse par dicastère pour voir l'évolution des coûts nets (différence entre charges et revenus) dans le temps. Le résultat des dicastères 60 et 90 est positif (excédent de revenus), alors que celui des autres dicastères est négatif (excédent de charges).

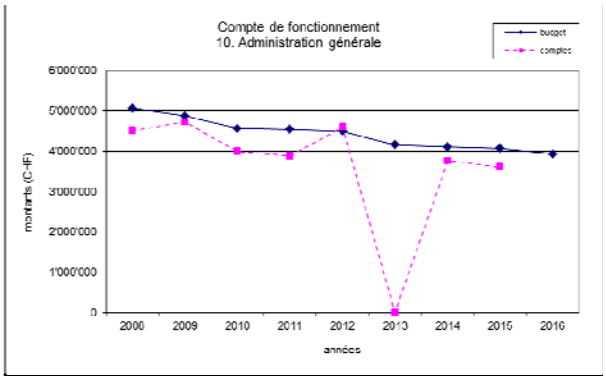

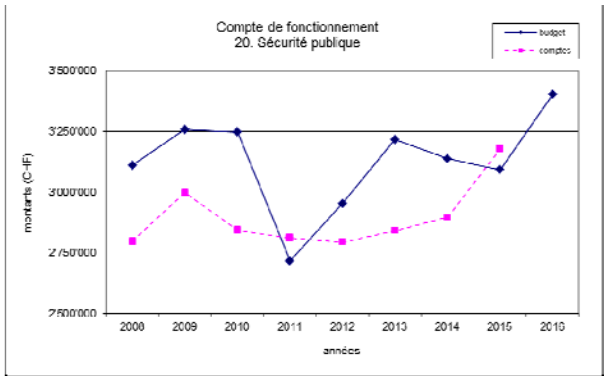

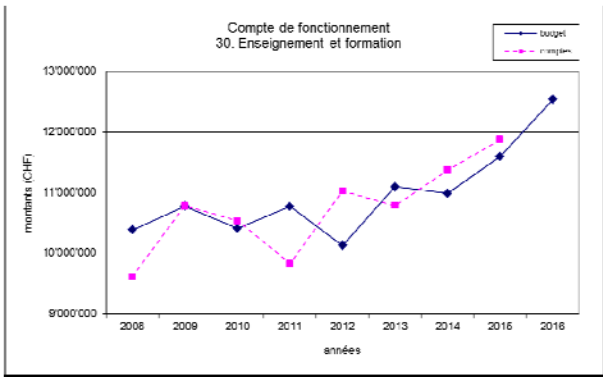

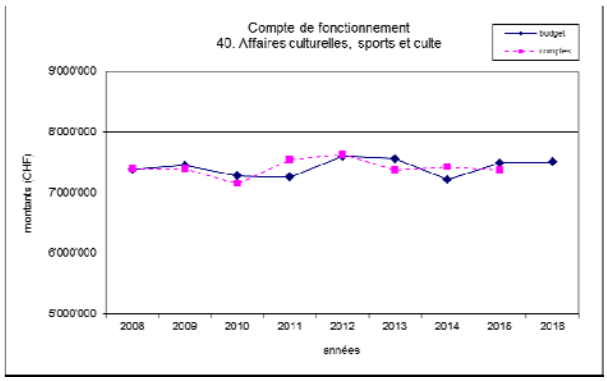

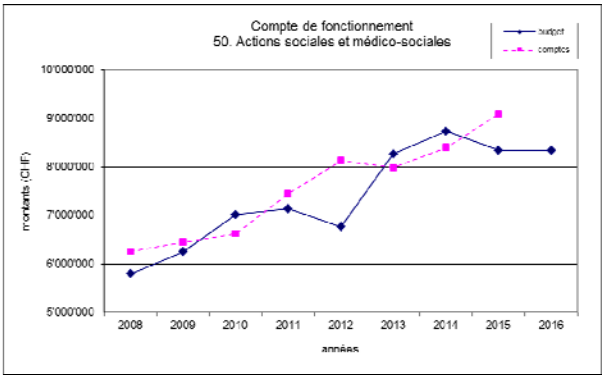

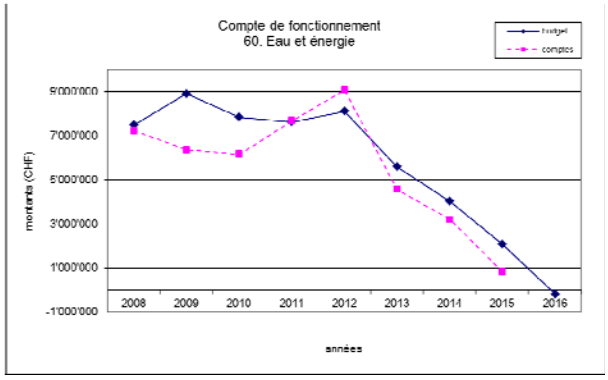

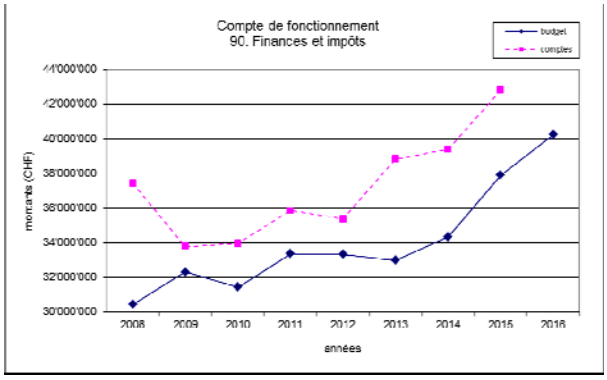

Les budgets des comptes de fonctionnement ont été respectés à l'exception des dicastères suivants:

- un excédent de charge de 9.0% pour le dicastère 50 (Actions sociales et médico-sociales) ; ce dépassement de budget ainsi que l'évolution des dépenses au cours de la dernière décennie sont inquiétants;
- une baisse du bénéfice de 59.8% au budget pour le dicastère 60 (Eau et énergie), lié à une nouvelle diminution des recettes des aménagements de production électrique;
- un excédent de revenus supérieur de 13.0% au budget pour le dicastère 90 (Finance et impôts), provenant pour l'essentiel de bonnes recettes fiscales sur les personnes morales ainsi qu'à la perception d'un dividende non budgétisé de la société Sogaval.

1.4 LES COMPTES D'INVESTISSEMENT

Le taux de réalisation des investissements par rapport au budget 2015 se situe à 78%, en diminution par rapport à l'exercice 2014 (83%). Le tableau ci-dessous donne la répartition des investissements (en CHF) par dicastère, et les pourcentages y afférant.

	Dépenses		Recettes	
Catégorie	**Montant**	**%**	**Montant**	**%**
10. Administration générale	1'596'750.00	8.14%	228'850.00	6.79%
20. Sécurité publique	152'520.90	0.78%	0.00	0.00%
30. Enseignement et formation	159'315.95	0.81%	28'815.00	0.85%
40. Affaires culturelles, sports et culte	827'089.55	4.22%	0.00	0.00%
50. Actions sociales et médico-sociales	0.00	0.00%	0.00	0.00%
60. Eau et énergie	1'364'045.00	6.95%	81'400.00	2.42%
70. Travaux publics, environnement, édilité	15'514'299.06	79.10%	3'031'503.70	89.94%
90. Finances et impôts	0.00	0.00%	0.00	0.00%
Total	**19'614'020.46**	**100%**	**3'370'568.70**	**100%**

Comme pour les comptes de fonctionnement, la Cogest vous présente l'évolution nette des différents comptes au cours du temps (différence entre dépenses et recettes).

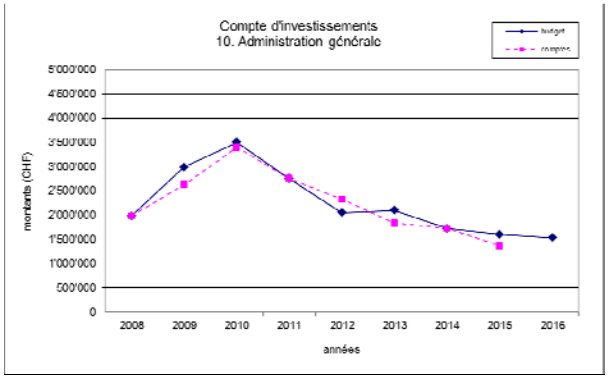

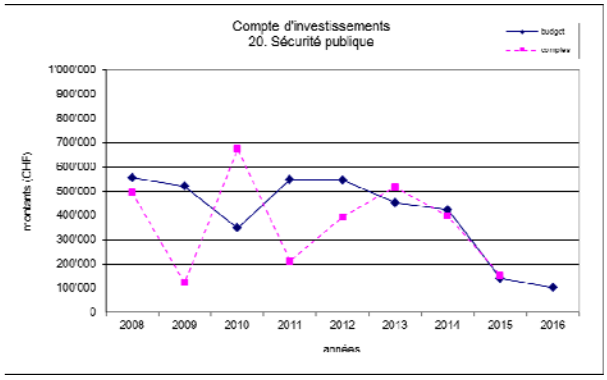

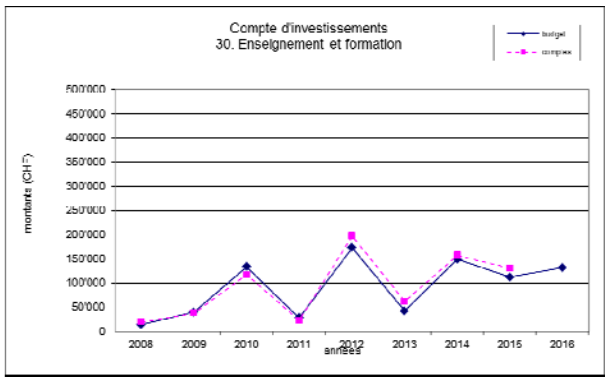

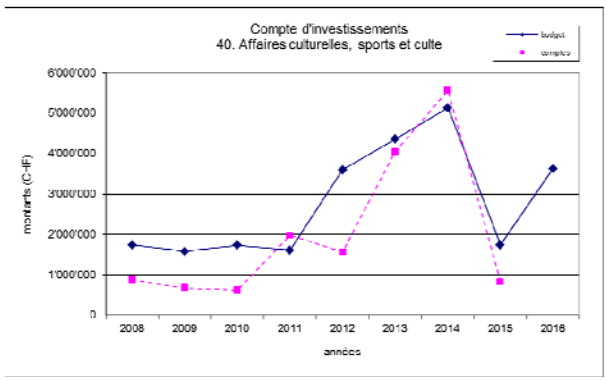

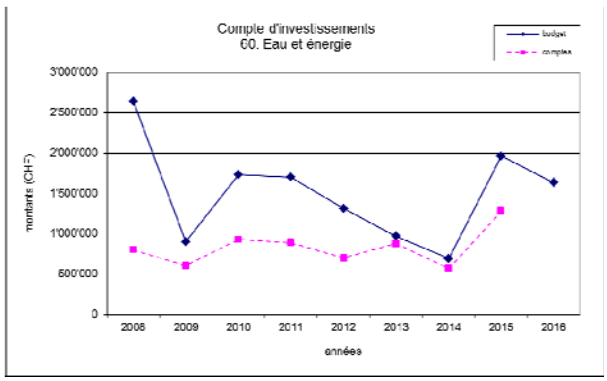

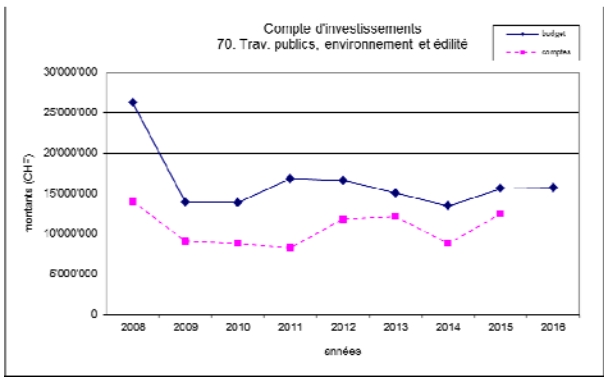

1.5 LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT ET LES INVESTISSEMENTS NETS

La marge d'autofinancement se monte à CHF 11'108'080, ce qui représente un taux de couverture des investissements nets de 68.38%, similaire à 2014 (CHF 11'438'733, 66.26%).

Le taux de réalisation des investissements nets par rapport au budget 2015 se situe à 78%, en diminution par rapport à 2014 (83%).

Le graphique ci-dessous illustre le rapport entre les investissements nets et la marge d'autofinancement.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
marge d'autofin. (budget)	7'730'382	6'840'361	7'520'560	9'101'300	11'296'650	6'306'180	7'201'690	8'593'900
marge d'autofin. (comptes)	14'065'256	6'840'361	8'620'728	12'708'587	10'596'728	14'920'947	11'438'733	11'108'080
investissements nets	24'643'899	13'502'676	14'365'219	14'086'464	16'980'454	19'476'891	17'262'870	16'243'452
taux de couverture	57.07%	50.66%	60.01%	90.22%	62.41%	76.61%	66.26%	68.38%

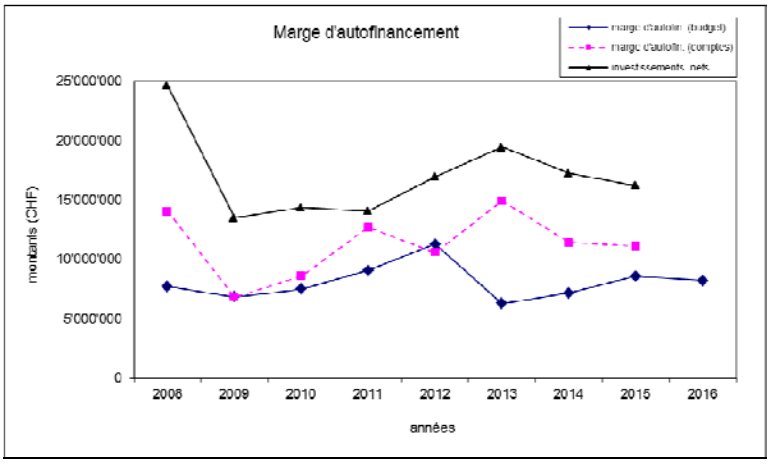
Marge d'autofinancement
25'000'000
20'000'000
15'000'000
10'000'000
5'000'000
0
montants (CHF)
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
années

2 ANALYSES ET COMMENTAIRES

2.1 CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Investissements : écarts budget et comptes

A la lecture du fascicule des comptes 2015, il apparaît que d'importants investissements ont été reportés, notamment pour cause de longues procédures:

40.300.501.00 Centre sportif d'Ecossia

Budget 2015	Comptes 2015	Différence
700'000	146'650	553'350

La mise à l'enquête a eu lieu début mai 2015 et les oppositions de Swissgaz ont été levées fin novembre 2015. Comme aucun recours n'a été déposé dans le délai légal, les autorisations sont entrées en force début 2016.

40.350.503.00 Patinoire

Budget 2015	Comptes 2015	Différence
295'000	7'779	287'221

Selon la Municipalité, un « certain retard » a été pris dans la concrétisation du concours d'architecture, prolongeant la procédure de douze mois.

D'autre part, les sondages géotechniques prévus ont été mis à l'enquête en septembre 2015 et autorisés par le Canton fin janvier 2016.

70.210.501.00 Divers aménagements de route

Budget 2015	Comptes 2015	Différence
2'205'000	1'152'313	1'052'687

Les procédures d'autorisation concernant le giratoire des Platanes, ainsi que le pont, cheminement et cours d'eau à Locherbach ont été retardées. Les autorisations ont finalement été délivrées au début de l'année 2016.

Le fascicule des comptes 2014 mentionnait déjà que ces projets n'avaient pas reçu l'autorisation cantonale nécessaire au démarrage des travaux.

70.210.501.09 Avenue du Rothorn

Budget 2015	Comptes 2015	Différence
500'000	0	500'000

Les investissements liés à l'avenue du Rothorn sont repoussés d'année en année:

- fin 2013, malgré la coordination avec les services cantonaux, l'autorisation concernant le démarrage des travaux n'avait toujours pas été délivrée;
- fin 2014, le projet n'avait toujours pas été homologué par le Conseil d'Etat;
- en 2015, aucun investissement n'a pu être réalisé, la procédure d'autorisation étant toujours pendante devant le tribunal cantonal.

La Cogest regrette la lenteur dans le traitement des procédures par les autorités cantonales.

70.210.501.88 Aménagement mobilité douce

Budget 2015	Comptes 2015	Différence
135'000	69'662	65'338

Une étude relative aux aménagements nécessaires à la mise en œuvre d'une liaison pour la mobilité douce entre le centre-ville et la zone des Halles a été reportée, l'avancement des divers chantiers du centre-ville ne permettant pas la réalisation de ce tronçon avant deux ou trois ans.

70.210. 503.02 Complexe gare (parking + gare routière)

Budget 2015	Comptes 2015	Différence
6'000'000	3'884'773	2'115'227

L'autorisation cantonale a été délivrée fin mai 2015, 10 mois après la mise à l'enquête. Le chantier a débuté en juin 2015, mais les travaux de maçonnerie ont été repoussés, la dépollution du terrain ayant été plus importante que prévue.

70.270.501.01 Cimetières et columbarium

Budget 2015	Comptes 2015	Différence
270'000	158'664	111'336

Les travaux de réaménagement de la parcelle 6003 et de la zone des tombes à la ligne L1 ont débuté en décembre 2015, deux semaines après l'octroi de l'autorisation cantonale de construire.

70.330.501.06 Aménagement Monderèche

Budget 2015	Comptes 2015	Différence
50'000	0	50'000

Le projet général de sécurisation de la Monderèche a été suspendu dans l'attente de l'étude complémentaire sur les possibilités de dérivation d'une partie des eaux vers la Signèse en amont de Mollens.

70.330.501.26 Réhabilitation des lacs

Budget 2015	Comptes 2015	Différence
280'000	15'325	264'675

La localisation défavorable de la source en amont du lac de Géronde ne permet pas d'alimenter le biotope humide comme projeté : la réalisation de cet aménagement est reportée jusqu'à ce que soient réglées les questions d'alimentation en eau depuis les sources de Fontanette et de Muzot.

70.330.501.28 Aménagement Loquette

Budget 2015	Comptes 2015	Différence
50’000	0	50’000

Les délais de préavis de l’autorité d’approbation du projet ont été très longs. Les travaux n’ont de ce fait pas pu démarrer en 2015.

70.410.503.12 Ecole de Granges, agrandissement

Budget 2015	Comptes 2015	Différence
650’000	371’796	278’204

La mise à l’enquête a été déposée en mai 2015. L’autorisation de construire n’a été accordée qu’en février 2016, après la levée de deux oppositions.

Globalement, il apparaît qu’en mettant à l’enquête les projets au mois de mai, voire plus tardivement encore, la probabilité de réalisation desdits projets dans l’année est presque nulle, vu la durée des procédures et la multiplication des oppositions. Cela se vérifie avec le centre sportif d’Ecossia, le complexe gare, les travaux de réaménagements du cimetière, les sondages géotechniques et l’école de Granges.

Cela étant, un système de planification qui se baserait uniquement sur les objets autorisés ralentirait les diverses étapes de réalisation des projets en question.

2.2 LITIGES

Dans son audit, FIDAG estime que les feux sont à l’orange en ce qui concerne les provisions pour litiges.

Enseignement à distance

En 2013, la commune de Sierre a reçu une facture d’Universitäre Fernstudien pour un montant de CHF 260'000. Elle n’en a versé que CHF 5'000, estimant que la législation cantonale ne s’applique pas à l’enseignement à distance, virtuel par nature.

En 2014 et 2015, de nouvelles factures ont été reçues, mais elles n’ont pas été comptabilisées, car à nouveau contestées. La Municipalité a versé CHF 10'000 pour ces deux années.

Le 12 mars 2015, la ville a reçu une décision du Département de la formation et de la sécurité, l’enjoignant à verser des montants de CHF 117’151 pour l’année 2012, CHF 285’222 pour l’année 2013 et CHF 290’191 pour l’année 2014.

La commune a fait recours contre cette décision le 11 septembre 2015 et le dossier a été transmis à la Chancellerie d’Etat pour une prise de position.

Aucune provision n’a été comptabilisée dans les comptes annuels. Le risque maximum s’élève à CHF 1’042’564.

La Cogest estime que des provisions auraient dû être constituées par prudence, comme cela a été le cas dans d’autres litiges.

Litige fiscal

En 2013, l'Etat du Valais a taxé définitivement les gains des aménagements de production pour la période 2009 – 2011. Ces taxations font l'objet d'un recours, toujours pendant.

Au niveau de la commune de Sierre, et pour des raisons de prudence, une provision de CHF 1'375'000 a été constituée afin de couvrir ce risque fiscal.

Au 31.12.2015, le litige complet s'élevait à CHF 1'710'000. Or, pour l'exercice 2015, aucune attribution à cette provision n'a été faite, le risque maximal, qui s'élève à CHF 335'000, étant jugé comme marginal par la Municipalité.

Cette dernière compte également sur un dénouement favorable du litige avec Alpiq, ce qui ramènerait potentiellement plus de 3 millions de francs dans le ménage communal. De l'avis de la Municipalité, cet élément contrebalance la non-attribution des CHF 335'000 à la provision constituée dans le cadre de ce litige fiscal.

Litige Alpiq

Le prix de reprise de la production, fixé contractuellement, est contesté par Alpiq.

Aucun compromis n'a été trouvé à ce jour.

L'impact pour l'exercice 2015 s'élève à CHF 2'926'000 (pour 2014 : CHF 500'000), non comptabilisé dans les comptes par prudence.

2.3 SIERRE EN QUELQUES CHIFFRES

Le tableau suivant synthétise certains chiffres-clés, pris à partir de 2007:

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'habitants	15'153	15'294	15'452	15'653	15'890	16'167	16'505	16'706	16'850
Nombre de ménages	-	-	-	-	-	7'432	7'458	-	-
Nombre de logements	7'079	7'171	7'590	7'744	7'909	8'055	8'363	8'344	8'602
Nombre de contribuables imposés sur le revenu	8'310	8'402	8'415	8'469	8'553	8'615	8'583	-	-
Impôt sur le revenu	28'113'983	29'907'774	26'333'147	26'017'860	28'615'635	28'010'493	29'467'485	29'011'791	27'470'907
Nombre de contribuables exemptés de l'impôt sur le revenu	3'944	4'135	4'094	4'251	4'282	4'368	4'713	-	-
Nombre de contribuables imposés à la source	1'188	1'219	1'232	1'259	1'516	1'668	1'713	1'757	-
Impôt prélevé à la source	1'422'290	1'512'124	1'547'083	1'583'280	1'517'213	1'867'088	1'712'301	1'642'870	2'200'118
Nombre de bénéficiaires de l'aide financière sociale	222	189	194	164	188	257	285	333	273

Il s'agit de données au 31 décembre de chaque année, exception faite de la dernière rubrique qui mentionne le nombre de cas traités annuellement.

Les éléments suivants sont à relever :

En 8 ans, la population a crû de 1'697 unités. Durant ce même laps de temps, le nombre de contribuables imposés sur le revenu a augmenté d'année en année, avant d'amorcer une baisse en 2013.

Pour autant, l'équation « plus de logements, plus d'habitants, plus de contribuables, donc plus d'impôts prélevés sur le revenu » ne s'est pas vérifiée : en effet, les impôts encaissés en 2015 sont inférieurs à ceux perçus en 2007.

Le nombre de contribuables exemptés de l'impôt sur le revenu a augmenté. Il s'agit là des personnes imposées à la source, de celles dont le revenu imposable est nul, ainsi que des « forains » (personnes non domiciliées sur la commune).

2.4 TAUX DE VACANCES DES APPARTEMENTS

Depuis le début de la législature, la Cogest interroge la Municipalité quant au taux de vacance des appartements sur le territoire communal.

Le dernier chiffre avancé est de 73 appartements vacants au 1er juin 2015, sur quelque 8'400 logements: cela représente un taux de vacance de 0.86%. Sur la base de ce chiffre, il y aurait donc actuellement une pénurie de logements à Sierre.

La Cogest n'est pas convaincue de la justesse de ce chiffre, obtenu par sondage auprès de 35 régies, dont 33 sur le territoire valaisan. Les propriétaires qui louent de particulier à particulier sont exclus de ce sondage. Et l'on ne peut que s'interroger sur la représentativité des caisses de pension dans cette étude.

En Suisse, le taux moyen d'occupation des appartements en zone urbaine est de 2 personnes par logement. Sur la base des données de 2012 et de 2013, on constate que le taux moyen sierrois est de 2.2 (nombre d'habitants / nombre de ménages), soit très proche de la moyenne nationale. Ainsi, il est possible d'estimer le nombre de logements occupés par les 1'697 nouveaux habitants cités précédemment: 770.

Or, depuis 2007, ce sont 1'523 logements qui sont sortis de terre. On ne peut donc que s'interroger sur la différence de 753 unités, soit plus du 8% du parc immobilier sierrois qui, selon toute vraisemblance, sont inoccupés. C'est donc le grand écart entre les estimations de la Municipalité et celles de la Cogest.

La commission de gestion en arrive à s'interroger sur la justesse de l'inventaire du bâti et encourage les services concernés à revoir leurs méthodes d'inventaire.

Cette statistique est obligatoire, elle influence la politique de la Municipalité en matière d'infrastructures et d'urbanisation: elle se soit donc d'être la plus fiable possible.

2.5 COMMENTAIRES

10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10.102.318.03 Frais fiduciaire et consultant

Budget 2015	Comptes 2015	Différence
28'000	35'384	7'384

Le Conseil municipal a établi un bilan de mi- législature avec le concours d'un consultant externe. Les honoraires de celui-ci expliquent pour l'essentiel l'augmentation de ce poste.

Ce bilan a été consigné à l'attention du public dans l'InfoSierre de juin 2015.

20. SÉCURITÉ PUBLIQUE

20.209.452.00 Participation communes partenaires

Budget 2015	Comptes 2015	Différence
540’000	566’220	26’220

Le tarif du service de police est passé de CHF 48 par habitant en 2014 à CHF 52 en 2015, ce qui explique la différence de CHF 26'000.

Les conventions du Tribunal de police et de la police intercommunale ont été résiliées pour fin 2016, pour autant que la Loi sur la police cantonale entre bien en vigueur au 1er janvier 2017. Cette résiliation vise la renégociation de la tarification pour les communes partenaires.

Si la Loi sur la police cantonale ne devait pas entrer en vigueur au début de l’année prochaine, l’effet de la résiliation serait reporté d’une année.

30. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

30.409.427.00 Locations salle omnisports

Budget 2015	Comptes 2015	Différence
59’000	26’904	32’096

L’adaptation à la hausse du tarif de location de la salle omnisports, inchangé depuis de nombres années, n’a pas été communiquée à l’Ecole de commerce et de culture générale. Par conséquent, les anciens tarifs ont dû être retenus, ce qui explique la différence budget / comptes.

40. AFFAIRES CULTURELLES, SPORTS ET CULTE

40.25 Théâtre les Halles

Les recettes du TLH ont évolué comme suit au cours des années :

	Recettes bar	Recettes billetterie	Locations et autres recettes	Subventions et dons
2012	60’511	56’594	26’550	203’500
2013	72’163	53’722	30’500	176’100
2014	59’834	51’245	25’730	121’000
2015	70’193	55’664	26’760	150’000

Toutes catégories confondues, les recettes de 2014 sont supérieures à celles de 2013. Les rentrées financières du bar, de la billetterie, ainsi que du poste « locations et autres recettes » ont connu des jours meilleurs.

Pour mémoire, le montant alloué à la rubrique 40.250.318.03 (Programmation) était de CHF 230'000, le théâtre disposant de CHF 30'000 supplémentaires, s’il les obtenait en subventions et dons complémentaires.

Finalement, c’est bien CHF 261'834 qui ont été dépensés pour la programmation, vu que le sponsoring nécessaire a été trouvé.

La Cogest félicite le TLH pour l’augmentation des subventions et dons qui sont passés de CHF 121'000 en 2014 à CHF 150'000 en 2015. Nous espérons que cet effort va perdurer, ceci afin de retrouver ou dépasser le montant atteint en 2012 (CHF 203'500).

Depuis 2014, le soutien de Théâtre Pro est versé directement aux compagnies et n'apparaît donc plus dans le compte 40.259.461.00 (Subventions et dons).

Les éventuelles subventions de Théâtre Pro n'avaient pas été prises en compte lors de l'établissement des budgets 2012 et 2013, vu leur imprévisibilité.

Des crédits supplémentaires de l'ordre de CHF 48'000 et de CHF 17'000 avaient donc été accordés par le Conseil municipal ces deux années-là, étant donné que des subventions de Théâtre Pro correspondant aux mêmes montants avaient été versées au TLH.

Pour 2015, deux projets ont obtenu les subsides de Théâtre Pro :
« Comme toi-même » : CHF 65'000 pour la création et CHF 10'000 pour la médiation ;
« Des Histoires d'A-Andromaque » : CHF 70'000 pour la création et CHF 12'500 pour la médiation.

Comme mentionné plus haut, ces CHF 157'500 ont été versés aux compagnies et non au TLH.

40.329.434.00 Entrées piscine

Budget 2015	Comptes 2015	Différence
270'000	204'389	65'611

La Municipalité est consciente que les montants inscrits aux budgets 2014 et 2015 ont été surestimés. Elle a corrigé le tir en portant la somme de CHF 200'000 au budget 2016.

Voici quelques chiffres pour les deux premières années d'exploitation:

	2014	2015
Nombre de jours d'exploitation	109	116
Nombre de baigneurs	24'064	38'668
Recettes entrées piscine	141'908	204'389

60. EAU ET ÉNERGIE

60.20 Aménagements de production

Les recettes liées aux aménagements de production subissent une nouvelle baisse, passant de CHF 9'764'814 en 2014 à CHF 6'476'359 en 2015, avec comme corolaire une quasi disparition de bénéfice (seulement CHF 423'794 en 2015) une fois les frais liés aux aménagements de production déduits. Cette baisse est liée au prix de l'électricité sur les marchés européens (4.65 ct/kWh au lieu de 6.89 ct/kWh comme budgétisé), et non à une baisse de la production. Sans des frais d'exploitation moins élevés que prévu (CHF 6'052'565 au lieu de CHF 7'630'200), la Commune aurait dû faire face à un déficit net.

Si la baisse devait se poursuive, son impact devrait être moindre que jusqu'ici ou plutôt différé dans le temps grâce au fonds de stabilisation des tarifs de l'électricité mis en place par la Municipalité lors du budget 2016.

Centrale atomique du Bugey

L'accord signé par EGL avec EDF le 29 mars 2009 a réglé de manière définitive la question du démantèlement de Bugey. Le montant à payer a été réparti sur plusieurs exercices dans le compte d'exploitation. A ce jour, la totalité du montant en question a été réglée.

90. FINANCES ET IMPÔTS

90.209.426.05 Dividende Sogaval SA

Un dividende exceptionnel de CHF 1'600'200 a été distribué.

3 CONCLUSIONS

3.1 INTRODUCTION

La Cogest a analysé les comptes 2015 sur la base des documents fournis et des entretiens accordés par les Conseillers municipaux, les chefs de service et par MM. François Genoud et Jérôme Crettol. Nous adressons nos remerciements aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration et des services techniques de la ville de Sierre pour leur disponibilité et leur engagement de qualité.

Malgré un jugement mitigé concernant l'estimation des impôts à percevoir et l'estimation des provisions pour litiges, la FIDAG conclut que les comptes annuels 2015 sont conformes aux données ressortant de la comptabilité ainsi qu'aux prescriptions légales (LCo et Ofinco) et aux règlements y relatifs. L'organe de révision recommande au Conseil général d'approuver les comptes annuels tels que présentés.

3.2 COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Alors que le budget 2015 prévoyait un excédent de dépenses d'environ 4 millions de francs, les comptes bouclent avec un déficit légèrement inférieur à CHF 900'000.

Même si le résultat est meilleur que budgétisé, les sources d'inquiétudes ne manquent pas :

- le déficit de fonctionnement s'est creusé par rapport à l'année précédente (CHF 897'021 au lieu de CHF 333'364);
- le dividende exceptionnel de 1.6 millions de francs de la société Sogaval n'interviendra plus dès 2017;
- rien n'indique que l'augmentation des recettes fiscales, principalement l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, se renouvellera dès lors que l'économie suisse souffre du franc fort;
- la dette nette par habitant reste faible (CHF 104 par habitant) mais le montant total de la dette augmente depuis 2008 et atteint désormais 43 millions de francs.

En outre, la réforme de l'imposition des entreprises III ainsi que la baisse de la péréquation financière impacteront très probablement les recettes fiscales de la Commune.

Même si elles sont d'environ 2 millions inférieures au budget, les charges de fonctionnement ont augmenté d'environ 1.3 millions en 2015. Les efforts de la Municipalité pour contenir la hausse des dépenses de fonctionnement sont louables mais ne suffisent pas à maintenir l'équilibre budgétaire. Dès lors se repose la question de savoir comment résoudre le déficit structurel auquel nous faisons face. Quelle sera la stratégie financière pour la prochaine législature ? Examen des tâches et éventuelle baisse des prestations, hausse du coefficient d'impôt ou une combinaison des deux ? Des choix devront être effectués.

3.3 COMPTES D'INVESTISSEMENT

Le taux de réalisation des investissements nets par rapport au budget s'est établi à 78%. La Cogest se réjouit de l'avancement des travaux à Daval, Glarey et au complexe de la gare, ainsi que des autres travaux réalisés.

La marge d'autofinancement se monte à 11.1 millions, ce qui représente un taux de couverture des investissements nets de 68% contre 66% en 2014.

3.4 DÉCISION

La Cogest accepte le rapport à l'unanimité des membres présents et propose au Conseil général l'entrée en matière ainsi que l'acceptation des comptes 2015 de la Ville de Sierre datés du 5 avril 2016.

COMMISSION DE GESTION

Sabine Rey	Laurent Ducry
Présidente	Rapporteur
.....	.....